

# **Entente**

## **Canada – Colombie-Britannique**

*Enseignement dans la langue de la minorité  
et à  
l'enseignement de la seconde langue officielle*

## QUESTIONS DE CONSULTATION

### CONTEXTE

La série de questions suivantes a été fournie par le ministère de l'Éducation afin de guider la conversation durant la session de consultation. Elles permettent de dresser un bilan des activités déjà menées (PLOÉ 2013-18) et d'envisager certaines modalités d'élaboration de la prochaine Entente.

Les réponses seront fournies par les représentants du bureau central accompagnés par la Présidente et le Vice-président du Conseil scolaire francophone.

### PORTRAIT DE L'ORGANISME

#### Mission

Inspirer une communauté d'apprenants par une éducation innovante, une culture francophone vivante et partagée ainsi que par l'acquisition d'habiletés essentielles de vie et d'avenir.

#### Vision

Promouvoir la collaboration, l'innovation et l'engagement pour la réussite de tous les apprenants dans un milieu francophone.

Le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique est le seul conseil scolaire francophone de la province (Loi scolaire 166.2, division 2 « *Establishment and membership* »). Il est le seul habilité à offrir le programme francophone dans la province (Loi scolaire : 166.25, division 4 « *Francophone educational programs* »).

Ne sont admis à s'y inscrire que les enfants de parents ayants-droit comme défini par la Charte canadienne des droits et des libertés (art. 23), la Loi scolaire de la Colombie-Britannique (166.24, division 4) et la politique p.301, adhésion au CSF.

Comme mentionné dans la politique du ministère de l'Éducation : « *French Immersion and Programme francophone are distinct programs with different purposes* ».

Le Conseil scolaire francophone (CSF) est né en 1997. Depuis cette date, il a connu une augmentation des effectifs de 1 750 à plus de 5 640 élèves (2017).

Le Conseil scolaire francophone appartient au système public d'éducation de la Colombie-Britannique. Son mandat est de dispenser en français les programmes de la province. Il est le seul conseil scolaire à offrir à ses élèves les cours de français langue première et anglais langue première. En 2010, le CSF a inscrit à sa programmation les programmes du Baccalauréat International (Diplôme et PEI). Certains établissements offrent des cours d'Advanced Placement.

Lors des différents tests nationaux (PPCE) et internationaux (PISA), les élèves francophones de la Colombie-Britannique obtiennent les résultats les plus élevés de tous les élèves francophones au Canada, Québec inclus. L'écart entre leurs résultats et ceux des élèves anglophones de la province est le plus faible au niveau national.

## GRANDES RÉUSSITES 2013-2017

La dispense d'un programme de qualité flexible selon la personnalité de chaque apprenant et orienté vers les besoins du XXI<sup>e</sup> siècle est la priorité du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique. L'entente actuelle (2013-18) appuie ce but.

### Mise en place d'un système de formations continu de l'ensemble du personnel du CSF.

Parce que le monde de l'éducation est en perpétuelle mutation, une programmation cohérente de formations continue de tous les employés est au cœur de la gestion du personnel.

#### Directions :

- Plan de carrière personnalisé ;
- Académie de leadership. \*

#### Enseignants :

- Rond-point \* :
- Formations diverses (accompagnant mise en place de programmes) ;
- Communauté d'apprentissage.

#### Employés de soutien :

- Fonds de développement professionnel pour APS.

\* financé par l'Entente actuelle

## Mise en place des programmes d'appui

Parce que chaque élève est différent, qu'il provient d'origines variées et que des initiatives complémentaires aident à l'apprentissage en milieu minoritaire, une série de programmes d'appui a été instaurée.

- Soutien aux nouveaux immigrants \*;
- Baccalauréat International \*;
- Cours de formation professionnelle\*;
- Éducation à distance\*;
- Programmes de littératie\* (Forêt de l'alphabet, Apprendre à lire à deux, etc.);
- Programmes de numératie \* (Prime).

\* financé par l'Entente actuelle

### Mise en place d'une pédagogie innovatrice

Parce que la technologie et la recherche permettent de mieux cerner les besoins des apprenants, des projets innovateurs furent instaurés.

- Partenariat avec les professeurs Marie-France Morin (Université de Sherbrooke) et Denis Alamargot (Université de Paris Est-Créteil) \*;
- Technologie de l'apprentissage en ligne\*.

\* financé par l'Entente actuelle

### Mise en place d'une éducation à la petite enfance

Parce que l'évolution du français en tant que langue parlée à la maison est en continuelle diminution, des initiatives visant la collaboration entre foyer et école, ainsi que l'intervention précoce, furent implantées.

- Programme Tiens-moi la main, j'embarque\*;
- Prise sous juridiction des enfants de 4 ans\*.

\* financé par l'Entente actuelle

### Mise en place d'une planification de construction identitaire

- Camp de leadership de 8<sup>e</sup> année\*;
- École en santé\*;
- Approche culturelle\*;
- Partenariat avec le Conseil Jeunesse\*;
- Voyages internationaux;
- Modélisation de l'ONU;
- La Grande Traversée;
- Éconova.

\* financé par l'Entente actuelle

## Succès de ces initiatives

Si chaque projet possède ses propres cibles de rendement, qui furent toutes atteintes, un chiffre peut également illustrer la réussite des initiatives engagées par le CSF.

Le conseil scolaire dispense un programme à choix. Les élèves qui fréquentent ses 38 établissements choisissent de s’y inscrire à la différence des écoles anglophones. Le nombre d’inscriptions est un élément révélateur du niveau de satisfaction des parents et des élèves francophones.

	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Nombre d’élèves	4 761	5 083	5 400	5 566	5 706
Accroissement	n/a	+ 322	+317	+166	+140
Taux d’accroissement %	n/a	+6.7	+6.2	+3.07	+2.5

## Facteurs de réussite

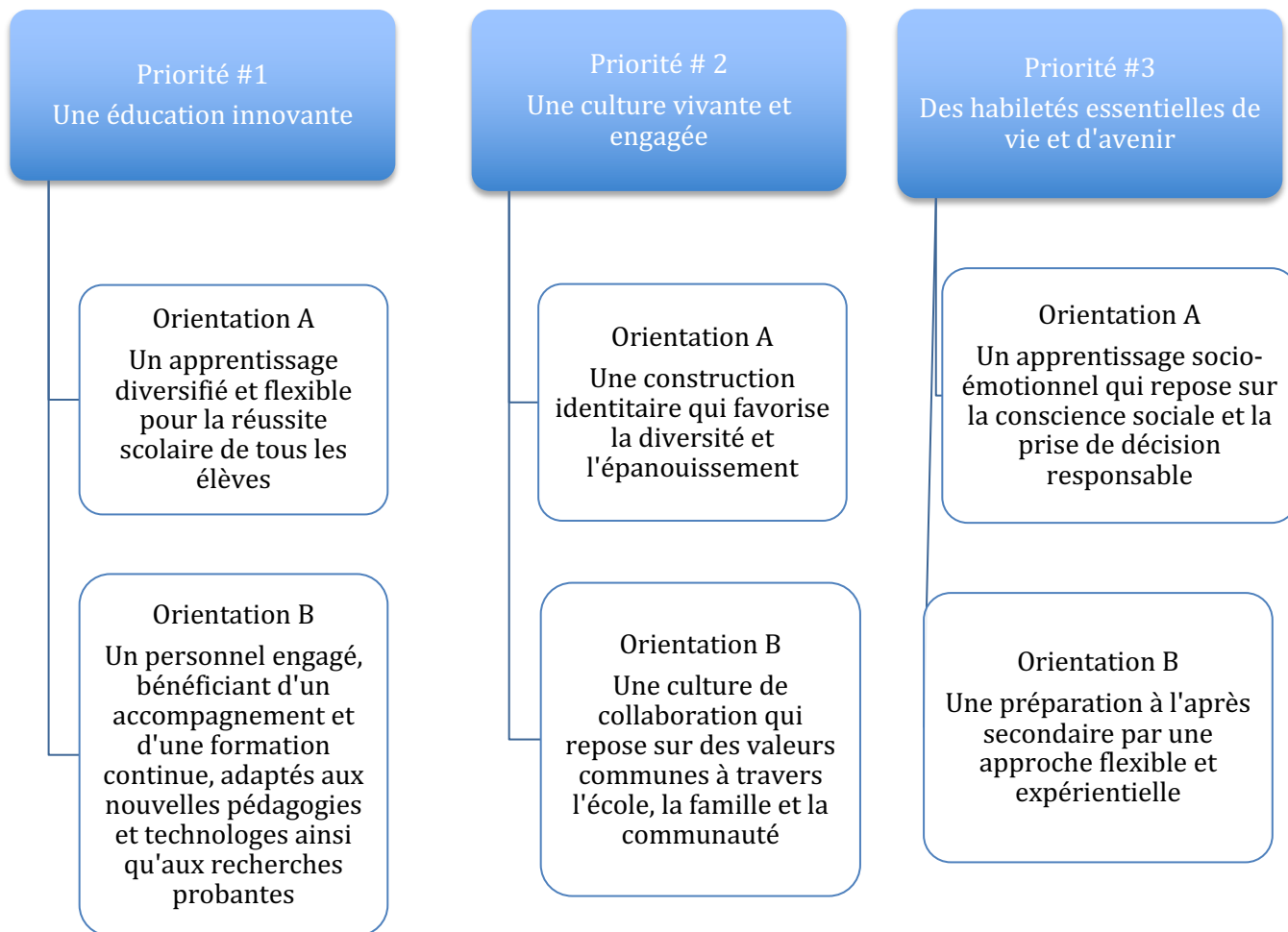
À notre sens, la régénération entreprise par le Conseil d’administration et le bureau central du CSF a joué un rôle essentiel dans la réussite des initiatives mises en place durant l’Entente actuelle. La mise en place d’une harmonisation des horaires, d’un tronc commun de cours partagé par tous les établissements et la révision des paramètres de dotation (2014) furent autant de facteurs positifs qui contribuèrent au succès des divers projets initiés et à celui du CSF.

Toutefois, la diversité ainsi que la cohérence de l’ensemble des initiatives mises en place ont également eu un impact essentiel. Ainsi, dans sa volonté d’offrir un programme scolaire aux enfants de 4 ans, le Conseil scolaire francophone a établi une série d’actions toutes destinées à assurer le succès de l’initiative. De nombreux contacts ont été établis tant au Canada qu’à l’étranger auprès des instances offrant déjà ce genre de programme afin de permettre au CSF de bénéficier de leurs connaissances et de leur expérience (à cet effet, une délégation d’inspecteurs d’Académie de la région de Nantes est venue conseiller l’équipe du bureau central du CSF en juin 2016). Le recours au partenariat de professeurs Morin et Alamargot au sujet des habiletés en écriture et motricité fine des jeunes enfants permet d’asseoir nos actions sur les résultats de recherches spécifiquement réalisés auprès des élèves francophones de la Colombie-Britannique (plus de 250 élèves de la maternelle et de 4 ans ont été évalués). Enfin, une série complète de formations auprès des administrateurs des écoles et le personnel a été implantée. Elle a pour objectif de mieux répondre aux défis du projet.

Ainsi donc la mobilisation de toutes les ressources du CSF au sein d’un cadre cohérent et diversifié pour chaque initiative a également joué un rôle primordial.

**Priorités majeures du CSF pour les cinq (5) prochaines années**

**Plan stratégique du CSF**



**Actions de support au Plan stratégique**

Parce que le plan stratégique a été élaboré suite à une vaste consultation (voir question suivante), le conseil scolaire envisage la construction du nouveau plan d'action en corrélation avec les objectifs identifiés par l'ensemble de la communauté francophone. À l'encontre du précédent plan d'action (2013-18), le plan stratégique du CSF sera l'origine de toutes les nouvelles initiatives proposées et mises en œuvre. C'est pourquoi, le 1<sup>er</sup> novembre, lors d'une rencontre avec les représentants du ministère du Patrimoine canadien, les représentants du CSF ont proposé une structure du nouveau plan d'action basée sur trois (3) grands axes au lieu des cinq (5) domaines de résultats précédents.

### Actions envisagées

Comme mentionné ci-dessus, le plan stratégique, de par son processus d'élaboration, est le document de base du CSF.

Afin de le composer, le Conseil scolaire francophone s'est engagé dans une vaste consultation du 13 février au 24 mars 2016. Celle-ci se composait de trois (3) phases distinctes : un partage d'idée, une assignation des priorités et la découverte des résultats.

Trois questions furent posées;

- 1) Quels sont les aspects à améliorer au sein du système d'éducation francophone en Colombie-Britannique?
- 2) Quels sont les aspects que vous appréciez du système d'éducation francophone en Colombie-Britannique?
- 3) À quoi devrait correspondre le succès d'un élève francophone en Colombie-Britannique?

Lors de la phase d'assignation, plus de 2 742 personnes participèrent et plus de 4750 idées furent émises. Ces chiffres sont exceptionnels. Ils ont été possibles grâce à un système collaboratif interactif (application Thought Exchange). Il donne à notre plan stratégique une légitimité incontestable et démontre également la relation étroite entre le Conseil scolaire francophone et l'entière communauté francophone de la province. À notre sens, peu de consultations peuvent se vanter d'un tel taux de participation.

### **Défis du CSF**

Malgré de nombreux défis, le Conseil scolaire francophone se heurte à de nombreux défis éducatifs (et immobiliers) dus à sa situation et à la complexité de la mission.

#### **La langue parlée à la maison**

À période régulière, les services du bureau central du CSF mènent une enquête auprès des familles au sujet de la langue parlée majoritairement à la maison.

Suite à cette dernière enquête, il apparaît que la part du français à la maison recule irrémédiablement :

2009	2010	2011	2012	2013
42.8	42.8	40.8	38	36.4

Cet effritement pose des défis au niveau pédagogique et impose des actions pour y répondre.

### **La rétention des élèves au secondaire**

Bien que depuis trois (3) ans, le taux de rétention des élèves du secondaire au sein des écoles du CSF semble inversé et est en accroissement, il est à noter que de nombreux élèves du secondaire quittent toujours le programme francophone.

Année scolaire	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Nombre réel	939	931	990	1 047	1 166	1 282
Taux d'accroissement %	n/a	-0,7	+6.2	+5.7	+11.3	+9.9

- Augmentation totale de 24%.

NB : Ces nombres ne comprennent pas les effectifs de l'École virtuelle.

### **L'isolement et les coûts**

Parce que le mandat du CSF est de rejoindre tous les enfants de parents ayants-droit de la province, le CSF possède sous sa juridiction plus de 38 écoles.

Leur dispersion, leur taille ainsi que leur isolement imposent au CSF de doter ses écoles d'une façon équitable pour la plupart au deçà des subventions ministérielles.

#### Écart du coût de dotation par élève (2015-16)

André-Piolat	6 512 \$
des Grands-cèdres	25 244 \$

### **La reconnaissance d'un programme unique**

Même si légalement il existe une différence entre programme d'immersion et programme francophone et si de nombreux progrès ont été réalisés dans ce sens, il est à noter que le programme francophone connaît toujours de nombreux défis tant au niveau éducatif (manque de ressources, etc.) qu'au niveau structurel (manque d'espace). Cette situation a poussé le CSF en 2010 à entamer un recours en justice contre le gouvernement de la province.

### **Prise en considération des besoins de son public ciblé**

Comme mentionné ci-dessus, le CSF, lors de la réalisation de son nouveau plan stratégique, a conduit une vaste enquête auprès des membres de toute la communauté francophone. Cette dernière servira de base à l'élaboration du nouveau plan d'action.



Le conseil scolaire est assuré que le processus de communication utilisé lui permet de bien saisir les aspirations de l'ensemble de son public ciblé.

## COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

### Obstacle à la réalisation d'un projet

En 2013, lors de l'élaboration du dernier plan d'action, le manque de critères, de gabarit de construction, de gabarit pour le rapport annuel a représenté une difficulté majeure et a entraîné une certaine confusion. Le tableau qui sert actuellement de document d'appui est une réalisation du bureau central du CSF. Il permet un excellent suivi et une excellente compréhension des actions engagées, des objectifs atteints, des sommes allouées et dispensées. Il a néanmoins connu une série de modifications et d'améliorations durant les quatre (4) années d'implantation de la présente Entente.

Il est également important de noter que la durée quinquennale du plan d'action représente une lourdeur d'autant plus pesante dans un monde de l'éducation en continuelle redéfinition de son mandat, de ses objectifs et confronté à une révolution technologique unique. La difficulté de modifier, aménager et annuler certains projets, en raison du contexte et du besoin de l'organisation, a représenté également un obstacle majeur.

Enfin, la répartition du plan d'action en cinq (5) domaines préétablis fut également un handicap. La structure du conseil scolaire, ses défis et ses enjeux sont uniques et ne correspondent en rien à ceux des autres conseils scolaires francophones au Canada ou à ceux des programmes provinciaux d'immersion.

### Gestion de l'Entente avec le ministère de l'Éducation

#### Difficultés rencontrées dans la gestion de l'Entente.

Tout d'abord, les représentants du Conseil scolaire francophone souhaitent affirmer leur support aux démarches menées par la Fédération Nationale des Conseils scolaires francophones dans le cadre du Protocole d'entente des langues officielles en éducation.

Parmi ces revendications, le financement du plan d'action, entre autres, occupe une large place. Ainsi, nous réclamons que le ministère du Patrimoine canadien envisage une augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée à ce programme. Depuis 2005, ces fonds alloués au programme par le gouvernement du Canada ont diminué d'environ 25% alors que l'on enregistrait une augmentation des effectifs. En 2005, le montant reçu par la Colombie-Britannique s'élevait à 22 590 054 \$. En 2009, et 2013, il était de 16 104 418 \$. Il représentait en 2005, 8.84% du montant global du PLOÉ. En 2009 et 2013, il n'était plus que de 6.84%.

La répartition des montants au sein de la province est également une source d'interrogation pour le conseil scolaire. Les allocations semblent grandement variées d'une province ou d'un territoire à l'autre. Au Nouveau-Brunswick, 74.81% des fonds reçus du PLOÉ sont attribués à la langue de la minorité. En Colombie-Britannique, le taux de répartition est inverse. Seulement 37.48% des fonds sont alloués au français. À l'échelle nationale, le pourcentage est de 63.14%. Les quatre (4) provinces où il est inférieur et dont fait partie la Colombie-Britannique sont les provinces où le risque d'assimilation est le plus élevé [il est

également important de noter qu'alors que le gouvernement du Canada dit verser 6 036 572 \$ pour l'enseignement de la langue minoritaire, le CSF en perçoit que 4 433 400 \$ (Annexe C Protocole)].

Enfin, dans le Protocole d'entente (Canada – CMEC) et dans l'Entente bilatérale (Canada – Colombie-Britannique), il est stipulé (article 14.1.2) que la contribution provinciale doit être équivalente ou supérieure à celle fédérale. Or, le CSF reçoit le même financement par élèves que les autres conseils scolaires. À notre connaissance, il n'y a aucun montant supplémentaire en provenance du ministère de l'Éducation que l'allocation de base perçue par tous. Cette situation handicape le CSF qui doit dans son propre financement divertir une somme. Elle empêche le CSF d'offrir à ses élèves les services que légalement il possède.

### **Soutien du ministère de l'Éducation**

En plus d'un support financier, le ministère de l'Éducation pourrait intervenir dans deux directions majeures.

#### **Auprès du fédéral**

En soutenant la demande du conseil scolaire que le plan d'action ne soit plus divisé en cinq (5) domaines, mais en trois (3) rubriques correspondant aux trois (3) priorités du plan stratégique du CSF.

#### **Auprès des établissements post secondaires**

En reconnaissant que les élèves du CSF sont les seuls en Colombie-Britannique à pouvoir être considérés comme bilingues, qu'ils sont les seuls à concrétiser la notion d'un Canada possédant deux (2) langues officielles et comme tels, qu'ils méritent une classification particulière lors de leur demande d'inscription et leur acceptation à tous les programmes d'études collégiaux ou universitaires.

### **Appui aux pratiques prometteuses**

#### **Initiations prometteuses à poursuivre ou à développer**

L'ensemble des initiatives contenues dans le plan d'action 2013-18 pourrait être mentionné. Toutes ont répondu aux attentes formulées au moment de leur élaboration. Toutefois, trois d'entre elles pourraient être indiquées pour l'importance qu'elles revêtent au sein de la communauté francophone.

a) **Prise sous la juridiction du CSF des enfants de 4 ans (2.2.2)**

Cette initiative a pour objectif de mieux préparer culturellement et linguistiquement les élèves avant leur entrée dans le système scolaire. Elle a été mise en œuvre de 2016 à 2018 dans quatre (4) établissements pilotes du CSF. Elle a permis une fidélisation des parents au programme francophone. Des évaluations sont actuellement menées afin de mesurer les répercussions dans le processus d'apprentissage des élèves de ces niveaux d'âge.

b) Augmentation des partenariats avec les organisations francophones provinciales.

En 2013, le conseil scolaire établissait un partenariat avec le Conseil jeunesse de la Colombie-Britannique (initiative 4.2.1). L'initiative fut un grand succès. Depuis le CSF souhaite accroître le système de partenariat avec des organismes comme Réseau-Femmes, la Société de développement économique de la Colombie-Britannique, l'Alliance française, Éducacentre et d'autres organismes francophones locaux.

c) Développement de cours de métier (2.2.1)

Le Conseil scolaire francophone reconnaît la nécessité d'offrir des expériences de travail uniques aux élèves désireux. Si certaines initiatives ont déjà été mises en œuvre, des approches sont actuellement menées auprès de divers partenaires provinciaux et nationaux. Le but du CSF serait, à moyen terme, d'ouvrir une école de métier en français en Colombie-Britannique.

### **Développement de partenariats**

Comme mentionné auparavant, le Conseil scolaire francophone, via son plan stratégique, reconnaît la part essentielle de la participation de la communauté francophone de la province au processus d'apprentissage sous sa juridiction.

De nombreux partenariats ont été développés ou sont en voie de développement.

a) Développés avec

- ✓ Le Conseil jeunesse ;
- ✓ La Société de développement économique ;
- ✓ La fédération des francophones ;
- ✓ Vision Ouest ;
- ✓ L'Association des scouts francophones de la Colombie-Britannique ;
- ✓ La Boussole ;
- ✓ La Société historique de la Colombie-Britannique ;
- ✓ Les conseils scolaires francophones à travers le Canada (LGT)
- ✓ L'Académie de Nantes (programme des 4 ans) ;
- ✓ L'Alliance française ;
- ✓ Les Associations francophones locales (Maillarville, Nanaimo, Victoria, Radio communautaire, etc.) ;
- ✓ Autres.

b) En voie de développement avec

- ✓ L'Académie de Nantes (projet Passe-partout) ;
- ✓ La Commission scolaire de Montréal ;
- ✓ Éducacentre
- ✓ Le Réseau-Femmes ;
- ✓ Des compagnies privées francophones (Westin Bayshore, etc.) ;
- ✓ Autres.

### **Appui du Bureau de l'Éducation en français**

Le Bureau de l'Éducation en français pourrait mieux appuyer la promotion, le partage d'outils et de pratiques prometteuses entre les différents acteurs de l'éducation en français, tout d'abord, en encourageant la mise à disposition de données statistiques complètes pour le recensement des ayants-droits. Celles-ci permettraient au CSF de mieux cibler la population francophone et de mieux préparer l'accueil des élèves susceptibles de s'inscrire dans ses établissements.

Il pourrait également militer pour la mise en œuvre d'une politique ou d'une loi faisant la promotion des services en français dans la province.

Enfin, il pourrait participer à la création de centres francophones communautaires et culturels.

### **Vision du continuum en français dans la province**

Le Conseil scolaire francophone encourage la mise en place d'établissement scolaire de la Maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Actuellement, seulement six (6) écoles répondent à cette structure. Plusieurs sont en voie de complétion. Certaines utilisent le système des écoles hétérogènes. D'autres enfin, la majorité, arrêtent le programme en 6<sup>e</sup> ou 7<sup>e</sup> année et privent les élèves francophones de leur droit à une éducation en français.

Toutefois, d'autres lacunes existent. Ainsi, le conseil scolaire réclame un service à la petite enfance dans toutes les écoles (voir Caroline). En raison de sa valeur socio-économique et socio-linguistique, le CSF a mis en œuvre, dans le cadre du plan d'action, des programmes pour les enfants de 4 ans. En 2016-17, le CSF ouvrait quatre (4) de ces programmes dans quatre (4) de ses écoles. Si une étude est actuellement en cours et permettra d'apprécier l'impact d'un tel processus sur le niveau d'apprentissage des enfants, le succès de ces initiatives est déjà évident. Le CSF souhaiterait l'ouverture de ceux-ci dans tous ses établissements.

La mise en place de centres de formation francophones permettant aux élèves en fin de scolarité de s'orienter en français vers des métiers et des carrières est également une nécessité. Dans un premier temps, ceux-là pourraient être orientés vers le monde de l'éducation (aide pédagogique, enseignant, etc.). Le CSF est le premier employeur francophone de la province. Il connaît des difficultés à recruter du personnel qualifié pour ses établissements.

Enfin, la nécessité de développer des programmes d'études collégiales et universitaires de qualité, en français, destinés aux francophones est évidente. Elle devrait s'accompagner d'appui financiers afin d'inciter les élèves francophones actuellement en dehors de la province, à continuer leurs études en français en Colombie-Britannique.